

UNIVERSITÉ PARIS-EST VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCES-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION ORDINAIRE

DU

VENDREDI 13 AVRIL 2018

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

Mme MOULIN CIVIL Françoise, administratrice provisoire

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme CADUSSEAU Josette

Mme GUELTON Sonia

M. TEBOUL Gérard

M. WOLKENSTEIN Pierre

Collège B dit « des autres enseignant.e.s » :

Mme CHEVALIER Vèrène

M. PELLET Éric

M. GERVAIS Frédéric

M. MOIGNARD Benjamin

M. MOUCHET Alain

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

M. ALIBERT Laurent

Mme DESPRES Marie-Agnès

M. GIRAL Julien

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

M. TUZLU Taylan

Mme LEFEVRE Lora

Suppléant

M. LEGENTY Kendrys

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaire

Mme DEPRez Patrice – Mairie de Créteil

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

M. HITTINGER Luc (procuration donnée à M. MOUCHET)

Mme LE CLEACH Laurence (procuration donnée à M. WOLKENSTEIN)

Mme OLLIVIER-YANIV Caroline (procuration donnée à M. MOUCHET)

Collège B dit « des autres enseignant.e.s » :

Mme CIABRINI Sylvie (procuration donnée à M. GIRAL)

M. MOIGNARD Benjamin (procuration donnée à Mme GUELTON)

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme FAURE Joëlle (procuration donnée à Mme DESPRES Marie-Agnès)

Collège dit « des usagers » :

Titulaire

Mme MOULOUDI Sonia (procuration donnée à M. TUZLU)

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

Mme SERT Geneviève - Conseil départemental de Seine-et-Marne (procuration donnée à Mme MOULIN CIVIL)

M. CHOUMERT Anthony – Directeur général KCO Event (procuration donnée à Mme CHEVALIER)

Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :

M. BASQUIN Christophe, Directeur général des services

M. BERNARDINO Amilcar, Directeur de l'IUT Sénart Fontainebleau

Mme HUMAIN-LAMOURE Anne-Lise, Directrice de l'UFR Lettres et Sciences Humaines

M. LE GOFF Joan, Directeur de l'UFR Sciences Économiques et de Gestion

Mme MARIN Brigitte, Directrice de l'ESPE

M. MAITROT DE LA MOTTE Alexandre, Chargé de mission Affaires institutionnelles, financières et communication

M. MOSCOVICI Jacques, Directeur de l'UFR Sciences et Technologie

Mme PASQUIER Claude, Directrice des services financiers

M. VERSCHEURE Philippe, Agent comptable

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	5
1.1. Point d'information de l'Administratrice provisoire.....	5
1.2. Approbation d'un mandat à l'Administratrice provisoire pour demander au HCERES le report éventuel de l'évaluation institutionnelle de l'Etablissement	8
2. AFFAIRES FINANCIERES.....	9
2.1. Approbation de l'octroi d'une subvention à l'Association sportive de l'UPEC	9
3. CONTRATS ET CONVENTIONS.....	15
2.1. Information sur les contrats et conventions approuvés par l'Administratrice provisoire et le Président de l'université par intérim	15
QUESTIONS DIVERSES.....	16

La séance est ouverte à 9 heures 40 sous la présidence de Madame MOULIN CIVIL.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- Le quorum est atteint. Si vous en êtes d'accord, nous allons commencer ce Conseil d'Administration ordinaire, même si l'on peut évidemment lui prêter une autre qualité par rapport au CA électif de la semaine dernière.

Néanmoins, puisque je parle du CA électif, je souhaite bien sûr que nous ayons une discussion non pas de commentaire sur ce qui s'est passé la semaine dernière, mais plutôt pour envisager les perspectives. Je vous propose de mettre cette discussion en dernière partie de cette séance. Nous avons trois points à passer à l'ordre du jour. Il y aura quand même quelques informations liminaires, comme c'est annoncé, mais bien sûr, il y a des points qui sont inscrits à l'ordre du jour, dont je souhaite vraiment que nous les passions, pour mettre cette discussion en dernière partie de cette séance. C'est la proposition que je vous fais. Ce sera bien sûr une discussion sur les perspectives qui s'ouvrent à vous, à nous, par rapport au résultat du CA électif de la semaine dernière.

Cette discussion sera d'ailleurs assortie d'une question préalable, à laquelle je vous demande de réfléchir d'ores et déjà. Cela peut être hors PV ou dans le PV. Honnêtement, je n'ai vraiment aucun avis. Cela m'est égal.

Vous réfléchirez et vous me donnerez votre sentiment dans un instant, si vous acceptez cette proposition de mettre en dernier point cette discussion sur les perspectives.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1. Point d'information de l'administratrice provisoire

Néanmoins, en lien avec le CA électif, je voudrais partager avec vous quelques réflexions au sujet de la continuité de mon exercice en tant qu'administratrice provisoire. C'est là l'essentiel des propos liminaires que je veux tenir ou des informations que je tiens à partager avec vous.

Vous le savez, dans l'urgence de mon arrivée comme administratrice provisoire, et pour un temps que je croyais plus déterminé, comme une sorte de CDD, pour utiliser peut-être une métaphore que tout le monde comprendra, j'ai mis en place une équipe de chargés de mission. Je les remercie vraiment de s'être engagés à mes côtés, comme je les remercie de continuer. Je leur ai demandé évidemment s'ils souhaitaient rester engagés à mes côtés. Ils l'ont tous fait, et je les remercie donc de m'accompagner dans ce qui prend désormais l'allure plutôt d'un CDI.

Pour élargir la base de réflexion et surtout mieux partager à l'interne, donc au sein de

cette communauté universitaire, les options à suivre et les décisions à prendre, et peut-être aussi pour ne pas prêter le flanc aux critiques que je vais m'autoriser à qualifier d'assez malvenues, dont j'ai été l'objet à l'issue non pas du CA électif, mais du dernier CA que j'ai présidé, puisqu'aux yeux de certains, j'aurais mis en place « des pratiques antidémocratiques » dans le cadre de l'administration provisoire... Je dis cela avec des guillemets puisque je cite ce que j'ai lu, donc ce qui a circulé, y compris auprès de la presse. Je dis que c'est malvenu parce que pour le coup, je me connais assez bien et je pense que les pratiques antidémocratiques sont assez éloignées de ma conception de la collégialité et de ma conception tout simplement de l'exercice des compétences qui m'ont été confiées.

Je reprends donc le début de ma phrase. Pour mieux partager les options à suivre, les décisions à prendre, etc., et nous en avons parlé en Bureau pas plus tard que mardi dernier, je vais mettre en place un groupe de réflexion, dont les contours ne sont pas complètement arrêtés aujourd'hui. C'est le principe que je partage avec vous. Ce groupe de réflexion sera sans doute évidemment sur la base de la représentativité de la communauté universitaire telle que constatée dans les instances élues, mais peut-être que ce sera un peu plus large que cela. Nous allons continuer d'y réfléchir et j'aurai une proposition ferme à faire. C'est quelque chose que j'ai partagé aussi avec les trois candidats, dont aucun n'a été élu la semaine dernière, lorsque je les ai rencontrés cette semaine. Ce groupe de réflexion sera consulté sur les grands dossiers qui sont devant nous. Cela ne peut être que consultatif, mais je pense que tout le monde le comprend. Il y a des instances élues. Ces grands dossiers sont devant vous, mais je m'autorise à dire « devant nous » parce que je m'inclus quand même dans cette réflexion. Vous les connaissez bien, mais je les rappelle néanmoins. Ce seront les axes stratégiques de la COMUE. Ce ne sont pas tant les axes stratégiques de la COMUE elle-même, mais surtout le positionnement de l'UPEC par rapport à ces axes stratégiques, en sachant que nous aurons à nous positionner en tant qu'UPEC d'ici le 3 juillet. Ce sera le CA de la COMUE qui proposera d'entériner les axes stratégiques, nous avons donc le temps d'échanger sur cette question, y compris de présenter ces axes stratégiques et le positionnement de l'UPEC devant cette instance en particulier, si elle existe encore. Nous en parlerons tout à l'heure.

Le deuxième gros sujet est évidemment la réflexion qui a été entamée, toujours au niveau de la COMUE, sur la reconfiguration des études doctorales. Là aussi, une réflexion est entamée, avec une échéance connue pour le retour de la diplomation liée aux doctorats dans les établissements. Il y a là aussi un certain nombre d'enjeux à partager.

Le troisième gros dossier est toujours devant nous. C'est bien l'évaluation HCERES. Vous allez dire que je vous le répète à chaque fois. Là aussi, il faudra valider dans les instances un certain nombre de choses. Si l'on met un groupe de réflexion en amont pour partager les enjeux, cela me semble de bonne guerre.

Je tiens vraiment à préciser que l'administratrice provisoire que je suis ne cherche évidemment pas à avoir un blanc-seing en dehors des instances. Ce n'est pas le sens de ce groupe de réflexion. J'espère l'avoir suffisamment précisé, même si aujourd'hui on n'en connaît pas la configuration exacte, c'est-à-dire qui en fera partie, mais ce sera bien partagé en amont, avant que cela ne soit annoncé.

A fortiori, je ne demande pas les pleins pouvoirs. C'est en relation avec ce que j'ai dit tout à l'heure, mais oui, je souhaite avoir peut-être un peu plus les coudées franches par rapport aux gros dossiers qui sont devant nous – c'est une expression que j'ai utilisée l'autre jour devant les Directeurs de composantes – pour servir au mieux les intérêts de cet établissement et prendre les décisions qui soient les plus légitimes possible.

Ce groupe de réflexion sera mis en place. Je pense que nous avons encore besoin d'une réunion de Bureau et nous en reparlerons mardi au sein du Comité de Direction. J'arrêterai une proposition à vous faire dans la foulée de ces réunions de mardi.

Voilà les propos que je voulais tenir au titre des informations générales.

Je rajoute quelque chose de plus technique, mais qui vous regarde néanmoins. Un Conseil d'Administration ordinaire est prévu le 1^{er} juin. Ce sera une date problématique parce que cela entre en conflit avec autre chose. Je vais donc vous proposer de changer cette date. Je m'y prends à l'avance pour que chacun puisse prendre ses dispositions.

Je vous propose deux dates pour remplacer ce Conseil d'Administration du 1^{er} juin : une date qui ne serait pas le vendredi, mais qui serait très proche du 1^{er} juin, qui serait le jeudi 31 mai au matin. Vous y réfléchissez et vous me le direz tout à l'heure, ou vous me le dites maintenant si vous avez vos agendas sous les yeux. La deuxième date que je vous propose est un vendredi. Je vous propose dans ce cas de reporter le Conseil d'Administration du 1^{er} juin au 8 juin, le vendredi d'après, au matin dans les deux cas.

Si vous pouvez me le dire tout de suite, c'est bien. Sinon, je renvoie la réponse à plus tard.

Je m'adresse surtout aux Administrateurs, bien entendu. Vous auriez la réponse tout de suite ? Qui est plutôt pour le jeudi 31 mai au matin ? (10 voix).

Pour le vendredi 8 juin au matin ? (8 voix).

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- Ce serait donc plutôt le jeudi 31 mai. Bien sûr, nous vous ferons une information précise. Je vous remercie.

Si vous voulez réagir à mes propos liminaires... Nous aurons également l'occasion tout à l'heure, si vous le voulez, puisque nous entamerons une discussion plus large.

Si vous en êtes d'accord, nous passons au point 1.2.

1.2 Approbation d'un mandat à l'Administratrice provisoire pour demander au HCERES le report éventuel de l'évaluation institutionnelle de l'Etablissement

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- Pour l'instant, c'est tout à fait éventuel. Je pense l'avoir déjà bien précisé devant ce Conseil d'Administration, il n'y a pas de report possible sur la partie Formation et sur la partie Recherche. De mémoire, c'est bien le 6 septembre pour les Laboratoires de Recherche et le 20 septembre pour les formations. Ces deux dates sont incontournables, on ne peut pas les reporter.

En revanche, un dialogue s'est déjà établi avec le HCERES pour être sûr que nous pouvions le demander. Ce serait un report éventuel. Pour l'instant, nous n'avons pas de date, mais comme il s'agit aussi d'écrire un projet pour l'Etablissement, il nous semblait de bon aloi d'avoir un mandat du Conseil d'Administration pour engager des négociations conclusives avec le HCERES, pour un report de l'évaluation institutionnelle de l'Etablissement. Cela peut être de trois ou de six mois, mais on n'ira pas au-delà non plus, mais c'est pour être un peu plus à l'aise, en espérant bien sûr que d'ici là, nous aurons une Présidente ou un Président élu dans cet établissement.

Quoi qu'il en soit, si nous pouvions avoir un peu de temps pour cette évaluation Etablissement, il me semble que ce serait plus confortable.

Nous demandons mandat au Conseil d'Administration pour mener ces négociations, dans la finalité précise que je viens de décrire.

D'abord, est-ce qu'il y a des questions ou des interrogations par rapport à cela ?

M. WOLKENSTEIN.- Je n'ai aucune interrogation, j'ai simplement le sentiment que si nous avons un Président, les choses se passeraient différemment. C'est mon seul commentaire.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- Je m'autorise à partager cette analyse.

M. PELLET.- En écho à Pierre, mon seul commentaire est que si nous avons une présidence, ce serait exactement, ce serait aussi mieux...

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- Je vais donc faire une motion de synthèse : si nous avons une Présidente ou un Président dans cette université, effectivement nous ne

serions pas en train de demander un report pour l'évaluation Etablissement.

Si vous en êtes d'accord, je mets aux voix cette demande d'un mandat clair du Conseil d'Administration pour demander un éventuel report. Cela ne veut pas dire que ce sera accordé.

Procurations :

- Madame MOULIN CIVIL a reçu procuration de Madame SERT,
- Madame GUELTON a reçu procuration de Monsieur MOIGNARD,
- Monsieur WOLKENSTEIN a reçu procuration de Madame LE CLEACH,
- Madame CHEVALIER a reçu procuration de Monsieur CHOUMERT,
- Monsieur MOUCHET a reçu procuration de Madame Mme OLLIVIER-YANIV et de Monsieur HITTINGER,
- Monsieur GIRAL a reçu procuration de Madame CIABRINI,
- Monsieur TUZLU a reçu procuration de Madame MOULOUDI.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.- En connaissance de cause, je pose la question. Y a-t-il des oppositions ?

(Il est procédé au vote à main levée)

Résultat du vote :

Les Administrateurs se prononcent pour, à l'unanimité.

2. AFFAIRES FINANCIERES

2.1 Approbation de l'octroi d'une subvention à l'Association sportive de l'UPEC

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.- Je dis bien l'Association sportive de l'UPEC. Ce point va vous être présenté par le Directeur Général des Services, Christophe BASQUIN.

M. BASQUIN.- Merci beaucoup. Effectivement, vous avez peut-être été un peu surpris, puisque nous avons évoqué dans un cadre un peu différent la situation financière de l'Association sportive de l'université, en octobre dernier. À cette occasion, nous avons consenti à cette Association une subvention exceptionnelle de 9 000 €, mais nous sommes amenés à revenir sur ce dossier pour les raisons suivantes.

Je vous ai envoyé à l'appui des propos que je vais tenir un rapport de présentation pour étayer la proposition qui vous est faite, un projet de convention de partenariat entre l'Université et l'Association, ainsi que les termes d'une petite enquête nationale, dans

laquelle on peut percevoir les pratiques d'une vingtaine d'universités à l'égard de leurs Associations sportives.

Notre Association sportive a vécu pendant un certain nombre d'années avec un modèle économique qui lui permettait d'équilibrer ses comptes, mais celle-ci est aujourd'hui confrontée à plusieurs évolutions. La majeure partie des étudiants adhérant à cette Association sont les étudiants de STAPS, qui doivent, au titre de leurs études, participer aux activités de cette Association de manière à obtenir un certain nombre d'ECTS. Or comme vous le savez, depuis un certain nombre d'années, le nombre d'étudiants en STAPS a augmenté significativement.

Le deuxième élément qui conduit à une amplification substantielle de l'activité de cette Association, ce sont de nouvelles pratiques, notamment féminines, qui se sont développées et qui ont été mises en place, dont le rugby féminin et le football féminin.

Troisième élément, en considération de ce que la majeure partie des activités de cette Association concerne la compétition, depuis un certain nombre d'années, les étudiants de l'UPEC sont de plus en plus performants, vont de plus en plus loin en compétition, et l'on est de plus en plus confronté à des compétitions qui se situent au plan national, au plan européen et au plan mondial. Vous imaginez bien que dès lors qu'il s'agit d'envoyer des étudiants à l'autre bout de l'Europe ou du monde, un certain nombre de coûts associés se développent.

Bref, le modèle économique propre à cette Association a vécu. Il y aurait donc plusieurs solutions à envisager, soit une augmentation importante de la cotisation des étudiants à cette Association, mais ce serait me semble-t-il assez peu compatible avec nos valeurs de service public. Nous nous sommes interrogés sur l'opportunité d'envisager une subvention, un soutien permanent et structurel à cette Association. Nous avons regardé ce qui se faisait ailleurs. C'est ce tableau, qui vous résume la petite enquête que nous avons faite. Comme vous le savez, l'université de Créteil, ce sont à peu près 35 000 étudiants. Pour l'instant, en dehors de la subvention exceptionnelle, il n'y a pas de soutien.

Je vais prendre l'exemple de l'université de Lille 3. Ce sont à peine 20 000 étudiants. C'est une subvention structurelle de 18 000 €. Pour l'université d'Artois, c'est une subvention significative, de 25 000 €, alors que ce sont à peine 10 000 étudiants.

Nous vous proposons, de manière permanente à effet de l'année universitaire 2017-2018, de consentir une subvention annuelle de 20 000 € à notre Association. L'idée est bien

évidemment d'encadrer cette aide financière, d'où l'idée d'avoir un projet de convention qui encadre les relations entre cette Association et l'Université. Comme vous le voyez, parmi les stipulations que nous avons mentionnées dans cette convention, l'UPEC, bien légitimement, puisqu'elle envisage de consentir des moyens publics à cette association, va se donner des outils de contrôle, à la fois sur l'activité de l'Association et sur ses comptes, avec des éléments de contrôle *ex ante* et *ex post*. Il s'agit d'avoir un système encadré.

Pour conclure, il me semble que l'activité sportive est quelque chose d'important pour la formation de nos jeunes. Il me semble que c'est quelque chose qui prend tout son sens dans la mission d'un établissement, à côté de la recherche et de la formation. Vous le savez bien, le sport est porteur d'un certain nombre de valeurs humanistes et d'intérêt général, qu'il semble intéressant de défendre.

Voilà un peu résumée notre proposition.

Je finis par un dernier élément technique. Si vous acceptez cette mesure, concernant l'année 2017-2018, les 9 000 € déjà consentis seront analysés comme un préciput. Le second versement que nous ferons au titre de cette année ne sera pas de 25 000 € mais bien de 16 000 €, les 9 000 déjà consentis prenant la valeur d'un préciput.

Dans la salle.- C'est 20 000 ou 25 000 ?

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- La proposition est de 20 000 €. 20 000 moins 9 000, cela ferait 11 000, qui resteraient pour l'année.

Merci. Je pense que tous les éléments viennent de vous être délivrés. L'idée est bien de sortir de subventions exceptionnelles qui, à force d'être exceptionnelles, ne le sont plus. Il s'agit aussi de s'aligner sur un certain nombre d'universités au national.

Bien entendu, vous avez la parole.

M. TEBOUL.- L'article 4 du projet de convention prévoit que l'Association dépose un exemplaire de ses statuts et la liste des dirigeants. Concernant les dirigeants, est-il question de faire appel aux différentes composantes de l'université, et éventuellement même de faire appel aux collectivités territoriales et d'avoir des représentants ? Quels sont en réalité les dirigeants et comment sont associés tous ces dirigeants pour la marche de cette association ? Il me semble qu'une participation aussi large que possible est nécessaire pour que l'Association puisse effectivement fructifier.

M. BASQUIN.- Vous avez raison sur le principe, mais il me semble un peu difficile de

nous prononcer à la place du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de l'Association. Je me ferai bien volontiers le porteur du message auprès de la Direction de l'Association.

M. TEBOUL.- Il n'y a pas encore eu de réflexion menée à ce sujet concernant les dirigeants ? Il y en a peut-être eu une officieusement, mais il n'y a pas eu de réflexion officielle ni de noms déterminés ?

M. BASQUIN.- Sur le principe, il ne m'appartient pas de me prononcer à la place des organes délibérants et des instances décisionnelles de cette Association, mais votre message très pertinent sur le fond leur sera transmis.

M. PELLET.- Ma question va dans le même sens. Vous avez dit qu'il fallait changer de modèle économique et qu'il y avait des demandes de garantie. Par rapport au fonctionnement actuel de l'Association, quels sont les éléments nouveaux au plan organisationnel ? Cela peut être effectivement la composition du CA. La réponse que vous venez de faire à Gérard TEBOUL signifie-t-elle que l'université n'a pas de pouvoir de conditionner cette aide annuelle à une modification de la structure ? Il s'agit par exemple d'augmenter le pouvoir de contrôle sur le fonctionnement de cette association, par la présence au sein du Conseil d'Administration de personnes de l'université.

M. BASQUIN.- Deux éléments de réponse. Premièrement, les services, en particulier notre Agent comptable, apportent leur expertise à l'Association de façon à en optimiser la gestion.

Deuxième élément, je vois un caractère ambivalent à votre proposition, qui consisterait à ce que tel ou tel responsable de l'université puisse être membre du Conseil d'Administration des instances décisionnelles. Cela peut effectivement être intéressant sur le plan du partage d'analyse et d'appréciation sur un certain nombre de dossiers, mais j'y vois une difficulté juridique. Le fait que des responsables de l'administration soient dans les instances décisionnelles de l'Association pourrait, si d'autres éléments étaient relevés, être analysé comme un début de gestion de fait. C'est intéressant sur le fond, mais cela me paraît un peu délicat juridiquement. Il y a une jurisprudence très précise de la Cour des Comptes à ce sujet.

Attention, c'est un peu glissant juridiquement, si vous me permettez cette facilité de langage.

M. MOUCHET.- Je me fais le porte-parole des collègues engagés dans cette Association sportive avec des étudiants et les membres du Bureau. Actuellement, les membres du

Bureau sont des enseignants du SUAPS et du STAPS. Il faut bien distinguer les choses concernant le sport à l'université : l'Association sportive, le SUAPS et le STAPS en tant que Département.

C'est aussi un principe de fonctionnalité et d'efficacité dans le déroulement, parce que les décisions doivent se prendre très vite dans les périodes de compétition. Surtout, je voudrais rappeler ce que finalement plusieurs personnes partagent au CA, c'est-à-dire l'intérêt d'une telle Association sur le plan éducatif, qui comprend quand même 564 adhérents. C'est un moyen de valoriser l'engagement étudiant dans les différentes fonctions occupées, que ce soit en tant que responsable d'une équipe, formation de jeunes arbitres, etc. C'est un moyen de découvrir une pratique compétitive adaptée à son niveau, pour de nombreux étudiants qui ne sont pas spécialistes. C'est important.

Il n'y a pas que le sport de haut niveau. Cela touche bien le plus grand nombre de personnes possible.

Je rappelle aussi que sur le coût de la licence, la moitié est reversée automatiquement à la Fédération Française du Sport Universitaire, pour payer cette licence assurance. D'où la nécessité d'avoir une telle subvention, et 20 000 € semblent être un minimum pour un état d'équilibre pérenne. Il y a eu un travail vraiment fort entre les collègues du Bureau de l'AS et Monsieur VERSCHEURE, qui les a vraiment accompagnés pour clarifier la situation et les aider à affiner cette gestion financière. C'est le minimum nécessaire pour que cela fonctionne bien, avec cet équilibre et en permettant d'envisager la suite avec sérénité.

Beaucoup de personnes ici, au CA, connaissent les bienfaits de la pratique sportive pour la santé, l'équilibre et la réussite des étudiants. Nous avons là une belle occasion de pointer cet aspect et de soutenir cette dimension.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- J'espère que tout le monde partage ce que sont les valeurs du sport, sur tous les plans, à la fois physique, mental et y compris citoyen.

Vous avez bien compris quelle était la proposition. C'est l'idée d'avoir désormais une subvention annuelle plutôt que des à-coups, et bien entendu pour l'année 2017-2018, nous enlèverions les 9 000 € qui ont déjà été versés, et ce serait donc un versement de 11 000 € pour compléter cette subvention annuelle.

M. ALIBERT.- Je suppose que ce montant sera révisé tous les ans, en fonction d'un dialogue avec l'Association ?

M. BASQUIN.- Peut-être pas tous les ans, mais tous les trois ou quatre ans.

M. ALIBERT.- On se rend compte que nous avons dû abonder tous les ans, malheureusement. Si l'on nous dit que c'est le minimum, il se peut que l'année prochaine, le minimum soit...

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.- Nous l'avons quand même indexé sur les deux subventions exceptionnelles qui ont été demandées à l'établissement.

M. ALIBERT.- Je crains que l'on nous redemande peut-être encore entre-temps...

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.- Si jamais il y avait une demande d'augmentation de cette subvention annuelle, il est bien évident que cela repasserait devant le CA et que nous regarderions cela de près.

M. VERSCHEURE.- Dans le projet de convention qui a été joint à l'appui, vous avez un certain nombre de précisions sur lesquelles j'ai souhaité que l'on insiste, puisque je connais le dossier. Cette subvention est conditionnée à la production d'un rapport moral tous les ans, du compte de résultat ou du bilan de l'expertise précédent, du plan de budget prévisionnel de l'année à venir, et également d'un plan de trésorerie. Au regard de ces éléments, on peut apprécier s'il y a lieu de verser la subvention. Il est bien écrit dans l'article 3 ou 4 que le versement de la subvention est conditionné à l'examen d'un prévisionnel de trésorerie et que si la trésorerie s'avérait excédentaire par rapport aux besoins, la subvention annuelle pourrait être révisée à la baisse. C'est bien stipulé.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.- Il me semble que nous avons essayé de répondre à vos interrogations légitimes.

La proposition est l'approbation de l'octroi d'une subvention annuelle de 20 000 € à l'Association sportive de l'UPEC, en sachant que pour 2017-2018, si l'on enlève le préciput dont parlait tout à l'heure Christophe BASQUIN, ce serait 11 000 € pour cette année universitaire.

Procuration : Madame DESPRES a reçu procuration de Madame FAURE.

(Il est procédé au vote à main levée)

Résultat du vote :

<i>Les Administratifs se prononcent pour, à l'unanimité.</i>

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.- Je vous remercie infiniment pour l'Association sportive.

Nous avons un dernier point à l'ordre du jour, avant le moment que j'ai annoncé tout à l'heure.

3. CONTRATS ET CONVENTIONS

2.1 Information sur les contrats et conventions approuvés par l'Administratrice provisoire et le Président de l'université par intérim

M. BASQUIN.- C'est un point usuel pour notre Conseil d'Administration. Il s'agit de vous rendre compte des contrats et conventions qui ont été signés par l'exécutif, Administrateurs provisoires ou Président par intérim, dans le cadre de la délégation de pouvoir qui leur a été consentie par l'organe délibérant, à savoir le Conseil d'Administration, donc vous, Mesdames et Messieurs.

Ce compte rendu est peut-être un peu moins long que lors de la réunion précédente. Il m'arrive parfois de mettre en exergue telle ou telle convention qui me paraît un peu emblématique quant au fonctionnement de notre université. Je n'en vois pas qui ait un rayonnement particulier aujourd'hui. Il me semble que pour ces conventions, on est dans la mise en œuvre des grandes missions de service public de l'université : formation, recherche et le *background* logistique qui va avec. J'allais omettre de signaler les relations internationales.

Il y a quand même peut-être quelque chose d'un peu emblématique. C'est un certain nombre de conventions passées avec des lycées de l'Académie, au titre du Bac-3, Bac+3. C'est un dossier pédagogique qui a évidemment une grande importance à plus d'un titre aujourd'hui.

M. TEBOUL.- Ces conventions sont au nombre de cinq, d'après le document qui nous a été distribué. Cinq conventions parmi les autres sont conclues avec des lycées et sont relatives à l'application de la mise en œuvre du processus *continuum* Bac-3, Bac+3.

Puisque vous évoquez la question, je voulais savoir où nous en sommes à l'heure actuelle de ce processus dont on parle depuis très longtemps et qui, en réalité, n'est pas évoqué de manière officielle dans les instances, notamment de l'UPEC. Nous avons simplement des discussions un peu informelles, dans lesquelles nous insistons sur ce processus et sur cette évolution, qui vont changer radicalement l'évolution de l'université. Je voulais savoir ce que signifient ces conventions à l'heure actuelle. À quoi correspondent-elles exactement par rapport à l'évolution de l'université dans son ensemble ?

Je précise que ce type de convention emporte évidemment des conséquences relativement à la façon dont on peut concevoir les structures de l'UPEC s'agissant des trois premières années, bien entendu. C'est aussi pour cela que je pose la question.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- Nous allons tâcher d'y répondre. Plusieurs choses. D'abord, le continuum -3 +3, qui peut même être -4 +3 quand on envisage le

parcours d'excellence, par exemple, est à l'œuvre depuis assez longtemps. C'est bien la loi de juillet 2013, relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, qui l'a effectivement inscrit dans la loi.

C'est dans l'application de la loi ESR de juillet 2013 que des conventions ont été conclues entre les universités et les lycées, dans toutes les Académies de France et de Navarre, me semble-t-il. J'imagine que ce sont des avenants, qui s'inscrivent dans cette continuité.

Après, votre remarque est tout à fait justifiée. Dans le cadre de la loi Orientation et Réussite des Etudiants, il est évident que l'on prend en compte dans ce *continuum* ce que la loi ORE apporte de nouveau dans cette continuité entre enseignement secondaire et enseignement supérieur. Cela emporte, comme vous l'avez dit très justement.

Dans les avenants tels qu'ils ont été signés, ce sont vraiment les conventions générales telles qu'elles avaient été arrêtées. Tous les lycées ne sont pas listés ici, tout simplement parce que ces avenants sont signés au fur et à mesure qu'ils sont pris.

C'était un point d'information. Y a-t-il d'autres remarques ? *(Il n'y en a pas)*.

Merci.

QUESTIONS DIVERSES

Y a-t-il des questions diverses ? Nous n'en avons pas été destinataires. *(Il n'y en a pas)*

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.- Je pose ma question préalable, que j'ai annoncée tout à l'heure dans mes propos introductifs. Souhaitez-vous que les échanges que nous allons avoir, qui sont vraiment relatifs à la suite à donner au résultat du CA électif de la semaine dernière, se fassent hors procès-verbal ou dans le cadre de la prise de notes ? Le cadre de ces échanges est tout à fait clair. Je pose la question aux Administrateurs. Encore une fois, je n'ai pas d'idée préconçue sur la question.

J'avais proposé aux trois candidats que cela se fasse plutôt hors PV parce qu'il me semblait que les échanges seraient plus libres. En même temps, j'entends que cela puisse être dans le cadre du PV.

Mme CHEVALIER.- Dans la mesure où l'un des candidats n'est pas là, il serait logique d'avoir un procès-verbal pour avoir des traces des échanges.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.- J'entends cette réflexion.

Y a-t-il des oppositions à ce que ce soit dans le cadre du PV ? *(Il n'y en a pas)*.

S'il n'y a pas d'opposition, nous restons dans la continuité de ce Conseil d'Administration.

Quelques mots pour introduire les échanges. On aura constaté collectivement, pour ceux qui étaient là et pour ceux qui ne l'étaient pas, l'impossibilité pour les trois candidats à la présidence de rallier une majorité des voix. C'est le constat.

Deuxième constat que je voulais partager avec vous, à la suite des résultats de ce CA électif, j'ai répondu à deux interviews sur le sujet, dont l'une à l'AEF. Vous aurez lu la dépêche AEF, qui était tout à fait factuelle et qui reprenait les éléments tels que j'avais pu les transmettre. Je n'avais pas de commentaire au-delà du factuel. J'ai donné exactement les mêmes éléments au *Parisien*. Cela a donné lieu à un commentaire, dont j'imagine qu'il ne vous aura pas fait sursauter, même si j'ai trouvé le terme « pantalonnade » extrêmement désobligeant par rapport à ce qui se passe dans un Conseil d'Administration. En même temps, il faut aussi entendre ce qu'il y a dans ce terme. Je trouve que la dégradation du travail conduit dans un Conseil d'Administration, fût-il électif, est assez rude en termes d'image pour l'UPEC.

Je n'ai pas d'autre commentaire au-delà de cela.

Troisième point – et j'arrêterai là mes propos introductifs – bien entendu, s'ouvre la question des perspectives au-delà de ce CA électif pour la troisième fois non conclusif.

Les perspectives sont de plusieurs ordres. Va-t-on vers un quatrième CA électif, et au-delà peut-être un cinquième, un sixième, etc., dans la configuration qui est celle aujourd'hui du Conseil d'Administration, des trois forces en présence.

Après, c'est évidemment à vous de dessiner les autres perspectives. Je l'ai déjà dit très clairement devant ce Conseil d'Administration, il ne m'appartient pas de les dessiner à votre place.

Nous sommes quand même aujourd'hui dans une situation paradoxale qui est d'installer une administration provisoire d'une façon indéterminée, comme je le disais au début, qui n'est pas viable pour cet établissement, je le dis, exactement pour les raisons que j'ai données dans la première partie de mes propos ce matin.

J'ai besoin de vous entendre sur la question, en priorité les Administrateurs bien sûr, comme cela se fait en présence y compris des invités à ce CA.

M. WOLKENSTEIN.- J'ai exprimé mon point de vue il y a un certain nombre de semaines et de mois. Le premier point, c'est qu'il eut fallu que nous soyons capables de ne pas en arriver là. Après, les arguments, je les entends, je les connais et je vais les réentendre.

Un CA mature aurait dû élire un Président ou une Présidente. Nous ne l'avons pas fait. J'en

prends ma part de responsabilité en tant qu'Administrateur et j'espère que chacun en prendra sa part de responsabilité en tant qu'Administrateur.

Lors du dernier CA électoral, il a été opposé le fait que le quotidien était suffisant. Je n'y crois pas une seconde. Je vois aujourd'hui cette université qui ne combat pas dans un monde où la cruauté est la règle, les grands mouvements de troupes sont partout, les réformes dans le pays avancent, ou reculent d'ailleurs. On est dans un vrai combat et nous ne sommes pas en ordre de bataille.

Cela n'a peut-être pas d'importance pour un certain nombre de personnes. Pour moi, cela en a une à titre personnel. Je passe là de mon rôle d'Administrateur à mon rôle professionnel de soin, d'enseignement et de recherche. Je suis extrêmement contrarié et également déçu.

Je prends acte également de notre incapacité collective à nous mettre d'accord sur une élection faisant émerger un candidat victorieux. Aujourd'hui, il faut sortir de l'impasse. À mon sens, cette sortie de l'impasse ne peut se faire que par une dissolution des Conseils, mais à condition que ceci se fasse rapidement.

Lors de la discussion du dernier CA électoral, la possibilité a émergé d'attendre encore pour dissoudre les Conseil au 1^{er} septembre et pour en prendre pour des mois et des mois. Ce *statu quo* est insupportable.

Il n'est pas insupportable pour moi, qui ai les nerfs solides, mais pour l'établissement qui se vide de sa substance. Je peux vous dire qu'aujourd'hui, par exemple, l'ordre du jour d'un Conseil d'Administration, tel que celui-là, dénote de notre absence non pas de politique mais de prise en compte des enjeux.

C'est maintenant, et à titre personnel, je suis prêt à démissionner maintenant. Je sais qu'il faut une majorité de 22 Administrateurs pour arriver à la dissolution des Conseils centraux. Soit c'est maintenant et l'on va prendre effectivement des semaines et des semaines de campagne électorale, qui sera une campagne électorale difficile car les trois blocs sont là et je vois mal comment ces trois blocs deviendraient deux blocs.

Deuxième élément, il faut que nous gérons pendant cette période, c'est-à-dire que la période électorale ne doit pas être une période pendant laquelle il ne se passe rien, parce que les enjeux sont là. Contrairement à ce qui a été dit et redit par un certain nombre d'Administrateurs, le quotidien, que je ne néglige pas, ne suffit pas à faire une politique d'université.

Voilà ma position.

M. PELLET.- Nous sommes là pour débattre de la suite. En même temps, je comprends bien la démarche de Pierre, qui consiste à rappeler les bases avant de passer à la suite, mais il me semble que dans le débat implicite que Pierre ouvre, c'est en gros la question de la responsabilité de la situation. Je pense que tous les Administrateurs ici, qui ont fait un choix et qui ont voté pour un candidat, pourraient faire reproche à tous les autres Administrateurs de ne pas avoir voté pour leur propre candidat.

Sur ce point, les responsabilités sont partagées. Il ne sert à rien de déplorer éternellement qu'il n'y ait pas eu un Président élu quand on a exclu tout principe de remise en cause d'une tête de liste d'un candidat.

Je voudrais ajouter qu'en ce qui nous concerne – quand je dis « nous », je pense que je peux parler au nom de la liste 2, et les intéressés corrigeront peut-être, et au nom de ceux qui ont soutenu la candidature de Vèrène – au soir du 22 décembre, il y a maintenant quatre mois et demi, il était pour nous évident que la structuration du vote, les projets, les implicites qui ont joué très fortement dans ce débat, à mon avis autant que les programmes, pour des raisons qu'il est inutile de rappeler et de développer, en tout cas tous ces éléments nous ont donné la conviction que nous serions bloqués pour la suite et que la seule vraie sortie de cette situation était la démission pour permettre des élections générales.

C'est ce qui a conduit notre liste à proposer cette solution dès le 19 janvier, et sur ce point, la liste 1 avait de son côté adopté la même position. Pour permettre le déblocage, nous sommes allés jusqu'à signer un accord de retrait pour permettre qu'une majorité se constitue, sans pour autant faire une alliance avec la liste 1.

Dans ce contexte, ceux qui ont fermé cette solution, ce sont Pierre et les personnes qui l'entourent.

On peut discuter éternellement de la responsabilité. Je rappellerai simplement que si nous avons adopté cette solution au moment où nous l'avons proposée officiellement, c'est-à-dire le 19 janvier, puis le 2 février, puis le 9 février, nous aurions déjà un CA élu et nous serions en train de préparer l'élection du nouveau Président.

Répéter la déploration qu'il n'y ait pas de Président, je veux bien, mais certaines personnes ont fait une analyse de la situation dès le 22 décembre, et d'autres ont eu besoin de trois mois et demi pour faire la même analyse et comprendre ce que d'autres avaient compris trois mois et demi avant.

Il me semble qu'en termes de lucidité politique, c'est aussi un élément à prendre en

compte dans la future élection.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- On va essayer de rester mesurés dans les échanges parce qu'évidemment si...

Mme GUELTON.- D'abord, je dois partir, donc je prie le Conseil d'Administration de bien vouloir excuser mon départ, qui n'est pas un départ de porte claquée, mais qui sera un départ conjoncturel.

Je vais reprendre les éléments qui viennent d'être dits, puisque la liste dont je fais partie avait, dès décembre, souligné la difficulté contextuelle dans laquelle on se situait et la difficulté d'en sortir. Nous avons fait cette tentative pour trouver des accords pour sortir l'université de cette impasse, qui nous paraît vraiment délicate et préjudiciable pour l'ensemble des étudiants et des personnels, qui sont en attente, même si l'on a aussi souligné que les services tournaient et que tout le monde faisait des efforts. Vous-mêmes, par votre présence, montrez que les choses avancent mais à un moment, il faut arrêter.

Je rappelle également que nous avons fait un appel à la démission tout dernièrement, lors de l'avant-dernier CA, en lisant la lettre de Caroline OLLIVIER-YANIV, qui encourageait aussi à cette prise de position. Il me semble que l'on n'a que trop tarder.

M. WOLKENSTEIN.- Je commenterai le commentaire simplement pour dire que la rhétorique est celle qui nous tue.

M. TUZLU.- Je ne vais pas revenir sur les points précédents, parce que l'on ne fait pas de la politique avec des signes, mais le but est de discuter pour l'avenir.

Nous prenons acte de cette troisième journée d'élection qui n'a pas été fructueuse et la question de la démission devient de plus en plus légitime. En revanche, j'ai pas mal de réserves sur les temporalités. J'entends qu'il est demandé d'avoir une démission le plus rapidement possible, mais si l'on a une démission le plus rapidement possible, nous aurons au pire des élections générales en juin, au mieux.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- Au mieux ou au pire ?

M. TUZLU.- Au pire, du coup au mieux.

M. MAITROT DE LA MOTTE.- Au plus vite.

M. TUZLU.- C'est cela. Si l'on organise des élections générales en juin, le taux de participation sera impacté, notamment pour les étudiants. Courant juin, on n'a pas grand monde à l'université. La plupart des étudiants présents sont là notamment pour passer le

rattrapage. Cela peut également remettre en question la campagne que l'on pourrait mener.

Je souhaiterais que l'on ouvre une discussion sur les temporalités. Comment fait-on en sorte pour que ces élections se fassent dans les mêmes conditions que celles d'il y a deux ans, avec un taux de participation certes moins élevé pour les étudiants, mais qui était quand même à souligner ? J'aimerais que l'on ouvre une discussion tous ensemble.

Pour l'UNEF, bien évidemment, nous prendrons également la décision de démissionner, si et seulement si les temporalités nous conviennent et si l'on peut faire à travers ces élections un moment de démocratie au niveau de l'université. Depuis des années, on essaie de faire en sorte que les élections deviennent de plus en plus attractives pour les étudiants. Le faire en juin poserait un problème en termes de participation. J'aimerais bien que nous discussions tous ensemble des temporalités, notamment avec ceux ou celles qui veulent démissionner.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.- Je vais donner des éléments concrets et tangibles sur un possible calendrier si nous étions dans cette configuration, pour que tous les Administrateurs soient éclairés sur la question.

Vous parliez du taux de participation il y a deux ans. À combien s'élevait-il ?

M. TUZLU.- Je n'ai pas les chiffres...

Dans la salle.- 11,5 %.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.- C'était vraiment pour ma propre information.

M. TUZLU.- Même dans un contexte serein, le taux de participation était seulement de 11,5 % des étudiants lorsque l'on avait des élections. En juin, cela peut nettement impacter le taux de participation.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.- Pour vous, quelle serait la bonne temporalité ?

M. TUZLU.- Pour l'UNEF, ce serait plutôt mi-septembre, après la rentrée.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.- Au moment où les étudiants ne sont pas encore inscrits ?

M. TUZLU.- C'est un point que nous avons également relevé. Il faudrait faire en sorte d'avoir une date limite des listes d'émargement à travers un arrêté, pour ensuite faire voter les étudiants inscrits avant la date limite. Ce sont des questions techniques et c'est un autre sujet.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- Il faudra quand même vérifier la conformité juridique de cette proposition d'un arrêté pour mi-septembre. Nous verrons.

Je donne quelques éléments de calendrier. Effectivement, nous avons bien sûr travaillé à l'éventualité d'un rétro-calendrier, qui viserait l'organisation d'élections générales en cas de démission des deux tiers des membres du CA, comme cela a été rappelé tout à l'heure.

Bien sûr, je ne vais pas parler de date, mais de date limite de calendrier. Vous l'avez bien compris, tout dépendrait d'une date de démission.

Je le rappelle mais je pense que vous le savez, à partir d'une date concomitante de démission des membres du Conseil d'Administration, il faut compter à peu près deux bons mois pour arriver à organiser des élections générales, en tenant compte de toutes les étapes obligées, que vous connaissez. Au-delà du lancement du processus de constitution des listes, ce sont l'établissement des listes électorales, la prise de l'arrêté d'organisation des élections, la consultation du Comité électoral consultatif, en sachant qu'il est constitué aujourd'hui, puisque c'était une question sur laquelle j'ai échangé avec les candidats de la semaine dernière. Ce Comité est constitué. Après, il faut savoir qu'il n'est pas facile à réunir parce qu'il faut bien sûr le quorum pour qu'il se réunisse. Ce n'est pas tout à fait simple.

Il y a ensuite un certain nombre d'opérations concrètes et matérielles : la reprographie des listes électorales, l'affichage des listes électorales et le dépôt des candidatures. Ce n'est pas uniquement matériel.

Il faut à nouveau consulter le Comité électoral consultatif pour bien observer s'il n'y a pas des cas d'inéligibilité et le délai d'inscription sur les listes pour les électeurs soumis à cette obligation. Ils ne sont pas d'office sur les listes électorales. Etc.

Il y a donc un certain nombre de choses à la fois matérielles et de choses qui le sont moins. Quand je dis deux mois et demi, j'étais moi-même convaincue que c'était des délais incompressibles. Pourtant, je vous assure que j'ai demandé si l'on ne pouvait pas ramener ces délais à des délais qui semblent moins incompressibles. Même si on les ramenait à deux mois et une semaine... Je préfère dire deux mois et demi pour être raisonnable.

Vous faites vos propres calculs. Tout cela est à partir d'une date, qui reste très éventuelle aujourd'hui, de démission des deux tiers des membres du Conseil d'Administration.

Je voulais donner ces éléments pour que vous les ayez en tête par rapport à l'éventuelle décision que vous seriez amenés à prendre. Je parle aux Administrateurs, il n'y a que

vous qui puissiez prendre cette décision.

M. MOIGNARD.- J'ai une question technique sur cette question de calendrier. Est-ce que la démission dont il est question pourrait engager le processus électoral, donc le *timing* sur les deux mois et demi ? Est-ce une démission effective ou l'annonce d'une démission à une date prochaine ? Pourquoi je pose cette question ? Est-ce que les Conseils peuvent continuer de fonctionner pendant un certain temps jusqu'à la fin de l'année, y compris au regard de la fin de l'année chargée sur les postes, tout ce que nous avons à valider et à travailler dans le cadre des instances ? Dans cette hypothèse, on pourrait avoir les deux tiers du CA qui annoncent une démission par exemple pour début juin (je dis cela au hasard), donc qui ne serait pas encore effective, donc les Conseils continueraient de se réunir. Le processus électoral serait engagé et l'on n'aurait pas de vacance des Conseils pendant ce temps. Ou bien faut-il vraiment qu'il y ait une démission et que l'on ait deux mois et demi de vacance des institutions ? Dans ce cas, le *timing* n'est pas tout à fait le même, que l'on soit en vacances d'institutions fin avril, mai, voire juin ou bien pendant l'été.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.- Je vais répondre très précisément à votre question. On ne va pas parler d'annonce. Vous pouvez toujours annoncer, mais ce n'est pas ce qui mettra en branle le processus électoral.

M. MOIGNARD.- Je pensais à un courrier tel qu'il avait été fait, avec une formalisation d'annonce et une date précise ?

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.- Il faut que les choses soient claires. Juridiquement, il faut que ces choses soient très encadrées. On ne pourra lancer le processus de constitution des listes électorales, qui est la première étape d'un processus électoral, que lorsque l'on aura constaté - si l'on doit arriver à le constater - la caducité des organes délibérants et en particulier du Conseil d'Administration.

C'est bien la date concomitante de démission des deux tiers des membres qui pourrait emporter la caducité des Conseils, donc le lancement du processus électoral.

Je ne le dis peut-être pas tout à fait dans les termes juridiques qui s'imposent. Je me tourne vers le juriste à ma gauche.

M. MAITROT DE LA MOTTE.- Le terme de constatation est le terme adéquat. On ne peut pas dire : « Les membres annoncent maintenant qu'ils démissionnent mais souhaiteraient que leur démission prenne effet uniquement le 1^{er} juin, par exemple ».

Dans cette hypothèse, la constatation de la démission ne pourrait avoir lieu que le 1^{er} juin,

même si tout le monde venait remettre, à l'issue de ce CA par exemple, une lettre disant : « à la date du 1^{er} juin ». Le délai incompressible de deux mois et demi, qui a été indiqué, commencerait à courir uniquement à partir de cette date du 1^{er} juin, par exemple. Il ne pourrait pas commencer à courir avant.

M. PELLET.- Après les premiers échanges avec Pierre, j'ai oublié de faire une précision pour dédramatiser le débat que nous allons avoir. D'abord, je voudrais lever une ambiguïté qui était implicite dans ce que Pierre a dit. Pour notre part, nous avons toujours défendu l'organisation la plus rapide possible des élections générales. Si la semaine dernière, dans les intervalles des scrutins, il y a eu quelques échanges sur la question de la date effective de démission, c'est justement parce que chacun de nous réfléchissait à la demande des étudiants, et notamment à celle qui était formulée par les étudiants de l'UNEF, mais il me semble que la question de la participation se posera de la même façon pour les étudiants de la Fac. Je précise que pour nous, l'organisation la plus rapide a toujours été notre position.

Ensuite, une fois que tout le monde est d'accord sur le lancement de ce processus, il s'agit effectivement de prendre en compte les éléments du débat. Il nous semble que le débat que nous allons avoir là est essentiellement technique. C'est pour cela que je parle de dédramatiser. En gros, il faut prendre en compte la date possible des élections et ce que le Conseil d'Administration aura à décider dans les intervalles. Vous avez évoqué les sujets, notamment par exemple la position sur les propositions du Président de la COMUE sur la future configuration des Ecoles Doctorales et ce genre de sujets.

Il me semble qu'il faut que nous prenions tous ces éléments en compte pour savoir comment nous pouvons répondre. Pour nous, notre position n'est pas maintenant d'introduire une stratégie dilatoire. Absolument pas. Il s'agit de savoir si nous prenons ou non en compte la demande des étudiants.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. PELLET.- Puisqu'il n'y a pas de question, j'en ai une. Pourriez-vous donner des précisions, dans l'hypothèse d'une démission immédiate ou dans les 15 jours ? En termes d'organisation, si je compte bien, d'après ce que vous nous avez dit, cela veut dire qu'il n'y aura pas d'élection possible avant la deuxième quinzaine de juin. Dans cette hypothèse, pourriez-vous préciser la façon dont l'université gèrera ces questions dans l'intervalle, par exemple cette question de la COMUE et tout ce qui est encore pendant, et également la question des Comités d'avancement, etc. ?

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- Bien sûr. C'est évidemment un autre élément qu'il était souhaitable que je porte à votre connaissance, parce que vous imaginez bien que dans cette hypothèse, nous-mêmes avons pris un certain nombre d'informations, en particulier auprès du Rectorat, mais aussi auprès de la Direction des Affaires Juridiques du Ministère. On est là dans des situations...

S'il y avait donc démission des deux tiers des membres et immédiate caducité des organes délibérants de cette université, donc l'enclenchement du processus de constitution des listes, etc., il faudrait évidemment que l'université continue de fonctionner. Il appartiendrait - comme je parle du Recteur, je préfère parler au conditionnel parce qu'il ne m'appartient de parler à sa place - de prendre toutes dispositions d'une part par rapport à l'administration provisoire. D'autre part, dans le cas où un Administrateur provisoire, quel qu'il soit - je ne parle pas de ma personne mais de l'administration provisoire - serait confirmé pour assurer *a minima* la gestion courante de cette université, le Recteur pourrait (là aussi j'utilise le conditionnel), après consultation de l'Administrateur provisoire, mettre en place un organe délibérant provisoire, auquel seraient soumises ce que l'on appelle les questions urgentes, c'est-à-dire celles qui exigent une délibération, en particulier du Conseil d'Administration de l'établissement, mais il n'y aurait plus de Conseil d'Administration.

Cela pourrait être une proposition du Recteur, mais je ne peux pas dire que ce sera sa proposition. Je donne peut-être des exemples pour illustrer mon propos. Cela concerne en particulier la campagne des Enseignants-chercheurs, puisque c'est aussi devant nous, il y a donc effectivement des choses à voter. Tout ce qui ne relève pas de l'urgence, donc de l'obligation de vote, peut être remis à plus tard. C'est ce que je veux dire. C'était un exemple.

M. PELLET.- Peut-on avoir une idée du périmètre de ce Comité ?

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- Je ne peux pas vous en dire plus que cela, car ce ne serait pas à moi... Comme c'est en lien avec l'Administrateur provisoire, on peut quand même imaginer que si c'était encore moi, nous mettrions en place un organe délibérant qui tiendrait compte de la représentativité actuelle des personnels dans les organes délibérants qui existent aujourd'hui dans cette université.

Après, cela ne sera pas à l'Administrateur provisoire de tout arrêter, vous l'avez bien compris. On peut imaginer que c'est ainsi que les choses se feraient.

Mme CHEVALIER.- Dans la continuité, a-t-on une idée de la taille de l'organe délibérant ?

Ce n'est pas la même chose si ce sont 10 personnes ou 40 personnes. Évidemment, cela permet des équilibres plus précis avec 40 qu'avec 10. On n'a aucune idée de ces éléments ?

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- Non, je n'ai pas idée aujourd'hui de ces éléments. L'idée qu'il y ait des équilibres ou un équilibre dans cet organe délibérant me semble quand même aller de soi, mais vraiment je n'ai aucune idée du nombre de membres.

M. MOUCHET.- Peut-on envisager le même scénario dans le cas où les élections seraient organisées l'automne prochain, c'est-à-dire un organe délibérant, avec une continuité ?

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- Quelle que soit la date, évidemment.

M. MOUCHET.- D'accord. La question portait uniquement sur le mois de juin.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- Cette université doit continuer à fonctionner. Je parle hors calendrier précis puisqu'encore une fois, le calendrier se précisera ou se préciserait si. Aujourd'hui, je ne sais pas la tendance. J'ai entendu une expression de la tendance, mais je n'ai peut-être pas entendu tout le monde.

Tout le monde n'est pas là aujourd'hui, c'est un peu compliqué.

Nous n'avons pas entendu tous les étudiants, qui ne sont pas tous là, ni les personnels BIATSS. Il faut peut-être que plus de gens s'expriment, s'ils le souhaitent. Je n'oblige personne à prendre la parole.

Mme DESPRES.- Nous sommes tout à fait favorables à une démission. En l'occurrence, nous démissionnerons.

M. PELLET.- C'est à débattre s'il faut renouveler ou pas.

Mme DESPRES.- Je pense que ce n'est plus valable.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- On peut répondre sur le courrier.

M. MAITROT DE LA MOTTE.- Matériellement, je préconise des lettres de démission remises à l'Administratrice provisoire. Si des lettres avaient déjà été rédigées, je propose que vous repreniez les mêmes et que vous les datiez de la date de la démission, et peut-être aussi que les Administrateurs s'accordent entre eux pour indiquer la date à laquelle leurs démissions interviendraient, et qu'ils se mettent tous d'accord pour dire : « Nous démissionnons le 15, le 20 ou le 30 avril ». Rien n'interdit de rédiger aujourd'hui une lettre disant : « Démission à la date de... ».

En revanche, on ne peut que constater que des démissions ont été remises et faire courir les processus qui ont été mentionnés jusqu'à présent à partir de ces dates.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.- Avec l'idée que si nous n'avons pas 22 lettres, nous les déchirerons, évidemment. Nous n'allons pas nous lancer dans des élections partielles... *(Rires)*

Je veillerai quand même à l'intégrité de ce CA jusqu'au bout. Il est quand même issu d'un processus démocratique. C'est pourquoi je préférais donner cette précision.

Mme CADUSSEAU.- En ce qui me concerne, et à titre individuel, comme je l'avais annoncé à plusieurs reprises lorsque vous nous aviez conviés aux réunions avec mes colistiers, je suis bien sûr tout à fait favorable à une démission, le plus rapidement possible pour ne pas éterniser une situation délétère pour l'université. Vous avez annoncé une possibilité mi-septembre, et deux mois et demi après la mi-septembre, cela nous porte au mois de décembre.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.- Si les élections générales n'étaient pas organisées en juin ni à la mi-septembre, puisque je préférerais vraiment que l'on vérifie de près la question de l'arrêté... Mettons octobre pour des élections générales, effectivement cela ne nous donne pas de Président avant décembre, si c'était plutôt dans la première partie d'octobre. Il faut un mois à peu près pour avoir des Conseils valablement constitués, puisqu'il y a des personnalités extérieures, c'est un peu compliqué.

Nous aurions un Conseil d'Administration électif au mieux durant la deuxième quinzaine de novembre, en étant optimiste.

M. PELLET.- En 2016, les élections générales avaient eu lieu le 4 février et nous avons élu le Président le 8 mars. C'est un mois. Si des élections avaient lieu début octobre, cela fait début novembre.

Je voulais juste proposer un point de méthode. Vous avez évoqué la possibilité de faire un vote sur cette question. Il me semble que ce serait mieux si nous trouvions tous un point d'accord, pour éviter que cette question ne devienne un argument électoral. Je pense qu'il faut que nous soyons tous d'accord sur la date de mise en œuvre du processus électoral. C'est pourquoi je proposerais plutôt de trouver un consensus, plutôt que de faire un vote à la majorité sur une question aussi importante.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.- Bien sûr. J'allais procéder de la sorte immédiatement sur la date. Tout le monde a entendu la voix des étudiants par rapport à

ce planning.

M. LEGENTY.- Je vais parler au nom des étudiants élus du réseau Fac. Nous allons rejoindre l'UNEF sur ce point. Si l'on part sur des élections générales en juin, on court vers un taux de participation qui sera dramatique pour les étudiants. Je pense que l'on sera approximativement en dessous des 5 %. Dans une volonté démocratique de représentativité, avoir un tel niveau de pourcentage rendrait ces élections un peu caduques. C'est pour cela qu'au sein de notre réseau, on partirait aussi sur des élections générales qui se dérouleraient début octobre, compte tenu de la rentrée universitaire.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- Je crois effectivement qu'il faut que vous vous mettiez d'accord d'abord sur la temporalité. On sent bien que c'est central. Nous avons six étudiants élus dans ce Conseil d'Administration. Ce n'est pas rien, surtout par rapport à l'accord qui pourrait se dessiner autour d'une démission des membres de ce Conseil d'Administration. Excusez-moi, je ne compte pas les personnalités extérieures parce que c'est aussi un groupe dans son hétérogénéité, qui est à prendre en compte.

Concernant des élections en juin, je voudrais peut-être entendre tout le monde, au-delà des étudiants, pour avoir le sentiment des uns et des autres sur la possibilité d'organiser néanmoins des élections en juin. Si ce n'est pas juin, je le dis franchement, cela ne peut pas être septembre. Vous l'avez dit vous-mêmes, encore que je ne sais même pas de quoi il s'agit concernant cet arrêté, mais il faudrait quand même attendre que les étudiants soient inscrits. C'est au bas mot octobre. Si ce n'est pas juin, c'est octobre. Partons sur octobre pour l'instant.

M. GIRAL.- La réalité à l'UPEC, c'est que les arrêtés d'inscription en Master se terminent fin octobre.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- Il y a un moment où...

M. GIRAL.- C'est une réalité importante.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- J'entends bien. Sauf erreur de ma part, ce sont les étudiants en Master originaires de l'UPEC.

M. GIRAL.- Je parle de cela.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- S'ils sont déjà étudiants de l'UPEC, ils sont déjà sur les listes électorales.

M. GIRAL.- S'ils n'ont pas une carte d'étudiant de l'année en cours, je ne pense pas.

M. MOSCOVICI.- Quand sont émises les listes électorales ? Est-ce que ce sera sur les étudiants 2017-2018 ou 2018-2019 ?

M. GIRAL.- Sur quelle année universitaire ?

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- En octobre, ce sera forcément 2018-2019.

M. GIRAL.- Donc cela ne marchera pas. On peut peut-être remonter les dates d'inscription.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- Oui, on peut y travailler, mais enfin...

M. MOUCHET.- Je trouve déjà qu'un consensus semble se dégager sur la nécessité de démissions et de nouvelles élections, ce qui est déjà bien parce que ce n'était pas forcément le cas précédemment. Si l'on suit la temporalité que vous avez annoncée d'emblée en termes de principe de réalité, deux mois et demi pour organiser des élections, cela nous amène fin juin ; un bon mois pour l'élection du Président ou de la Présidente, cela fait fin juillet, ce qui paraît quand même...

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- Pour le coup, on peut reporter le CA électif à septembre. On n'est pas obligé de le faire dans la foulée. Il faut constituer les organes délibérants, mais on n'est pas obligé de... Parce que fin juillet, ce sera le plein succès de l'opération ! On peut dissocier les élections générales et la suite du processus. Il me semble avoir compris cela.

M. MAITROT DE LA MOTTE.- Tout à fait.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- S'il y avait une démission dans une temporalité la plus proche possible, on va dire aujourd'hui, nous pourrions lancer le processus lundi. Cela nous mène quand même à la dernière semaine de juin. C'est ce qu'il faut avoir en tête. D'après ce que j'ai entendu des échanges, je ne suis pas sûre qu'il y aurait un accord sur cette temporalité.

Si vous voulez, nous pouvons procéder à une consultation indicative. Je dis bien « indicative », mais c'est si vous en êtes d'accord.

M. MOIGNARD.- Pour être très clair, et je pense que c'est partagé par un certain nombre d'entre nous, il y a quand même un dilemme. D'un côté, en juin, on entend les difficultés sur les enjeux démocratiques pour les étudiants, et j'ai envie de dire pour les personnels aussi. En juin et jusqu'à la première quinzaine de juillet, il y a des activités scientifiques très importantes et il serait sans doute regrettable d'en arriver à des élections, dans le contexte de crise que l'on connaît, qui soient finalement un jeu de procurations plutôt

qu'un enjeu de discussion et de délibération avec les collègues. J'ai donc une vraie difficulté par rapport à cela.

J'entends la question du rythme et de ce que cela veut dire en termes de report, non pas sur un ou deux mois mais cela nous amène quasiment à mi-novembre. J'ai une question assez simple pour nous aider à trancher collectivement, et je partage ce que disait Eric sur le fait qu'il fallait essayer d'aller vers un consensus autour de cette question du *timing*. J'aimerais savoir comment les autres collègues envisagent cette question de la représentation démocratique dans ce *timing*. Je n'ai pas une vision exhaustive. Quel est leur sentiment par rapport à cela ? Est-ce que nous nous engageons dans quelque chose dans lequel nous serons très peu nombreux à pouvoir nous mobiliser ou pensons-nous collectivement que nous pouvons aller vers une obligation plus forte ? Je pense que la question se pose dans ces termes. L'idéal, d'un point de vue technique, politique et administratif, serait d'aller au plus vite aux élections. La question est de savoir si nous sommes en capacité de mobiliser les collègues pour ne pas retomber dans une nouvelle crise institutionnelle ou dans des difficultés par rapport à la nouvelle gouvernance qui s'établira et qui ne s'établirait que sur un pourcentage ridicule de mobilisation des collègues, qui ne serait pas à la hauteur de la crise qu'il nous faut dépasser.

Ma préoccupation est vraiment celle-là. J'aimerais bien que nous puissions en débattre. Pensons-nous être en capacité de mobiliser les collègues sur cette temporalité pour pouvoir aller vers des élections rapides ?

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- Je pense que la question est bien posée et il faut y répondre.

M. WOLKENSTEIN.- Je crois que la participation est un élément clé de la démocratie. Ce que nous avons entendu, c'est un risque de participation faible et de représentation faible d'un certain nombre de corps électoraux. La déploration dépasse ce stade. Je crois que la technique nous rattrape. Concrètement, cela veut dire que si l'on veut avoir une participation, si j'ai bien compris, ce sont des élections qui peuvent se faire fin octobre ou en novembre. C'est dommage, mais c'est comme cela.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- Ce serait plutôt la deuxième quinzaine d'octobre au mieux, que la première quinzaine, pour les raisons qui ont été évoquées tout à l'heure.

M. WOLKENSTEIN.- La question qui se pose à nous, c'est le mode de fonctionnement de l'université en parallèle, c'est-à-dire une administration provisoire qui devient pérenne. On

va le dire ainsi, pour être clair.

Le deuxième élément est la place des Conseils, puisque si j'ai bien compris le débat, nous n'engageons le processus que si nous démissionnons. Sinon, nous n'engageons rien.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- Bien sûr.

M. WOLKENSTEIN.- Ce qui signifie que forcément, on va vers une dissolution des Conseils centraux pendant cette période de gestion. À mon sens, la solution pourrait être de maintenir les Conseils centraux en tant que tels, sans leur donner de nom, c'est-à-dire que le fonctionnement pourrait se faire avec les mêmes, puisqu'ils sont quand même élus, même s'ils démissionnent. On reste sur la même base jusqu'en novembre, c'est-à-dire que l'avis des Conseils est demandé par l'administration provisoire...

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- Ce serait l'avis d'un seul organe délibérant.

M. WOLKENSTEIN.- Oui, bien sûr, mais ce sont les organes délibérants qui ont été élus. Même s'ils démissionnent, il a été élu.

M. GERVAIS.- Ce n'est pas toi qui choisis.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- Là, vous préjugez d'une décision qui ne m'appartient pas, mais qui ne vous appartient pas non plus.

M. WOLKENSTEIN.- Je réfléchis, je ne préjuge pas. À un moment donné, dans les maux du monde, il faut choisir le moindre. C'est mon élément de réflexion aujourd'hui.

M. PELLET.- Là encore, pour que les choses soient claires, j'avais une question sur la constitution des listes électorales. Quand on parle d'élections mi-octobre, début octobre ou au cours de la deuxième partie d'octobre, cela veut dire, si j'ai bien compris, que les listes électorales devant être arrêtées quatre semaines avant l'élection, si c'est six semaines... C'est ma question. Est-il possible de dire par exemple que les listes électorales seront arrêtées à la date du 1^{er} septembre par exemple et que ceux qui sont inscrits au 1^{er} septembre seront électeurs, et après non ? C'est une question technique. On parle d'une éventuelle...

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- Il faut cinq semaines entre le lancement du processus et la fin du processus d'établissement des listes électorales.

M. PELLET.- Ma question est sur le délai d'après. Ce sont cinq semaines entre le moment du lancement du processus et l'établissement des listes, mais entre l'établissement des listes et le vote ?

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.- Il faut encore un mois et demi.

M. PELLET.- Cela veut dire que si l'on raisonne dans l'hypothèse d'une élection début octobre ou mi-octobre, il faudrait que les listes électorales soient arrêtées au 1^{er} septembre. Est-ce bien cela, et est-ce possible ?

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.- Non. Au 1^{er} septembre, quelles listes électorales pourront être arrêtées ?

M. PELLET.- C'est une vraie question.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.- C'est une question pour les étudiants et pour les personnels aussi, c'est-à-dire pour les nouveaux personnels qui arrivent à l'université.

M. PELLET.- Cela veut dire que l'hypothèse début octobre ou même mi-octobre n'existe pas en réalité ? Est-ce ce que cela veut dire ?

M. WOLKENSTEIN.- Oui.

M. PELLET.- Au bout d'un moment, il faut avoir une idée très claire du choix qui nous est donné. Nous avons bien compris qu'il y avait une hypothèse d'élections fin juin, qui est la plus rapide, et il faut savoir techniquement quelle est l'échéance de l'autre hypothèse. Là, nous aurons vraiment les éléments du choix.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.- Nous pouvons rectifier des listes jusqu'au moment du scrutin, mais il ne faut pas non plus que ce soit trop massif.

M. MAITROT DE LA MOTTE.- Pour donner des éléments de réponse techniques et juridiques – c'est une science exacte, pour une fois – les listes électorales sont arrêtées un mois avant le scrutin mais ensuite, ces listes sont modifiables, notamment dans le sens d'un ajout d'électeurs, puisque la condition est d'être électeur à la date du scrutin, non d'être électeur à la date d'établissement de la liste. Imaginons par exemple que la liste soit établie en juin avec des élections en septembre. Si quelqu'un quittait l'établissement à la faveur d'une mutation ou d'un départ à la retraite en date du 1^{er} septembre, il faudrait le retirer de la liste. Inversement, si quelqu'un rejoint l'établissement, il faut pouvoir l'inscrire. Cela veut dire qu'en réalité, les listes ne sont pas arrêtées un mois avant, mais toute personne peut venir s'ajouter dès lors qu'elle prouve qu'elle a la qualité d'électeur à la date du scrutin.

C'est l'élément juridique. Ici, le Droit permet absolument tout. Après, il y a l'élément matériel. Je pense en particulier à la question des étudiants. J'envisage difficilement que 30 000 personnes non inscrites sur une liste le 1^{er} septembre viennent faire la queue dans

les bureaux pour demander que leur nom soit ajouté sur les listes électorales. C'est un principe de réalité.

Il y a aussi un autre principe de réalité, d'un point de vue très concret. La question est de savoir qui sont les électeurs. Il y a les étudiants. C'est un nombre de personnes extrêmement important, dans les conditions que nous venons de préciser. Il y a également dans les collèges A et B, non seulement les titulaires, mais aussi des vacataires qui vont remplir un certain nombre de conditions. Il y aura donc aussi un travail extrêmement important qui devra être fait par les Directeurs de composantes, pour pouvoir faire remonter la liste de ces vacataires qui sont électeurs, dans les conditions qui sont prévues par le Code de l'Education, et c'est quelque chose d'assez difficile.

Ce n'est pas quelque chose que l'on improvise le 1^{er} septembre.

On a également pour tous les personnels, que ce soit des enseignants-chercheurs ou des BIATSS, le problème des entrants et des sortants, c'est-à-dire que nous avons aujourd'hui des listes qui ne vont pas trop bouger jusqu'au 1^{er} septembre prochain. En revanche, à partir de fin septembre, les mouvements de départs et d'arrivées vont conduire à un travail de reconstitution bien plus important si on le fait à ce moment-là que si on le fait maintenant.

M. MOUCHET.- J'ai une demande de précision par rapport à ce que vous venez de dire. Dans le cas d'un personnel qui change de corps le 1^{er} septembre, par rapport à un personnel sortant ou entrant dans l'établissement, s'il était sur un collège initialement et s'il est sur un autre collège, cet ajustement est-il possible au 1^{er} septembre, sur les listes ?

M. MAITROT DE LA MOTTE.- Oui. Ce que l'on regarde, c'est la situation des personnes à la date du scrutin. Si jamais l'on décidait d'établir les listes électorales maintenant, on tiendrait compte de la situation actuelle. Si quelqu'un change de situation avant le scrutin, il faut tenir compte de ce changement de situation et procéder à une rectification. Quelqu'un qui changerait de corps serait radié par exemple du collège B pour passer dans le collège A.

M. MOIGNARD.- Sur la question de l'élection de la présidence, pour avoir des éléments clairs, si l'on part sur une hypothèse d'élection en juin, l'élection d'un ou d'une Présidente est-elle possible avant l'été, autour du 15 juillet, ou est-ce d'ores et déjà impossible, ce qui voudrait dire que l'on aura les Conseils avant l'été et l'équipe présidentielle après l'été ?

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- Oui.

M. MOIGNARD.- De la même manière concernant la deuxième hypothèse, qui semble être plutôt une élection autour du 15 octobre, voire fin octobre, jusqu'à quand cela reporte-t-il l'élection du ou de la Présidente, donc l'installation de l'équipe gouvernante ?

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.- Les éléments qui ont été apportés juste avant l'indiquent clairement. Je ne vois pas comment l'on peut avoir des élections générales maintenant, à la mi-octobre, parce que quand on fait le rétroplanning avec des élections à la mi-octobre, même fin octobre, cela veut dire que les listes électorales doivent être arrêtées en septembre. Pour les raisons que nous avons dites tout à l'heure, je ne vois pas comment nous pourrions avoir des listes... sauf effectivement à continuer de les alimenter jusqu'au scrutin, mais vous imaginez le travail que cela exige.

Nous aurions des listes nettes durant la deuxième quinzaine d'octobre.

Dans la salle.- Dès lors que l'on aura abouti le processus d'inscription du niveau Master.

M. MOIGNARD.- Je pense que pas grand monde ici ne sera favorable à sept mois d'administration provisoire.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.- Je suis contente que vous arriviez à cette conclusion. Effectivement, ce ne sera jamais le bon moment. C'est le résumé général. En juin, j'ai entendu les arguments des étudiants comme des enseignants et des personnels administratifs. Après, il y a un moment...

Mme LEFEVRE.- Pourriez-vous nous faire un résumé de ce qu'implique exactement le fait de ne pas avoir de président en septembre pour les étudiants ?

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.- C'est comme ne pas avoir de président aujourd'hui. Je ne vois pas de différence.

Mme LEFEVRE.- A la rentrée, il n'y a pas d'enjeux supplémentaires ?

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.- Toute rentrée se prépare bien en amont, nous sommes donc en train de la préparer. Cela fait déjà quelques semaines que cette rentrée est préparée. Il est inopportun de ne pas avoir de Président ou de Présidente, mais au-delà de cela de ne pas avoir d'équipe élue qui puisse porter l'ensemble des dossiers, dont la rentrée 2018, mais nous sommes en train de la préparer.

Si nous essayions de resserrer ce calendrier et de gagner une semaine, nous pourrions avoir des élections générales autour du 20-21 juin, dans l'hypothèse d'une démission d'ici trois jours. J'ai entendu les arguments, mais au moins, nous sommes sûrs d'avoir des listes électorales qui ressemblent à quelque chose. Après, c'est la constitution des listes

électorales sur le mois d'octobre. Nous pouvons enclencher le processus début octobre pour être sûrs d'avoir quelque chose au-delà de la fin octobre, donc des élections générales fin novembre et un Président pour Noël. (*Rires*).

M. BERNARDINO.- En tant que Directeur de composante, aucun calendrier n'est bien. La rentrée, alors que l'on est sur une arrivée Parcoursup, sur le fait que des collègues vont devoir préparer des « Oui si » avec des parcours, c'est juste de la folie furieuse que de penser que nous pouvons mobiliser les gens sur une élection en septembre. Je sais bien que cela ne concerne pas tout le monde, mais je crois honnêtement qu'avec la meilleure volonté du monde, une élection à la rentrée voudra dire que l'on n'aura pas de Président jusqu'à Noël à mon avis, voire après.

La question est de savoir si l'on est encore parti sur presque un an de vacance de présidence. Si les membres du Conseil d'Administration estiment que c'est la meilleure solution pour l'université, très bien. En tant que Directeur de composante, je ne trouve pas opportun de rester sans présidence à l'université. La vacance de présidence a déjà trop duré, à mon sens. Nous parlions des impacts sur les étudiants. Je suis malgré tout conscient que le fait de ne pas avoir de Président ni de portage politique fait que cela aura inévitablement des conséquences sur la rentrée et sur ce qui pourrait être mis en place à la rentrée. Je suis navré, il aurait fallu que nous arrivions à avoir un Président ou une Présidente. Nous n'y sommes pas arrivés. Plus nous sortirons vite de cette situation...

M. PELLET.- Il aurait fallu que les démissions se fassent au 2 février.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- On ne va pas réécrire l'histoire. Il faut envisager l'avenir.

M. BERNARDINO.- Vous semblez tous conscients du blocage aujourd'hui et vous semblez tous prêts à démissionner. Je pense que l'on peut pinailler pendant des heures sur la date, aucune date ne sera meilleure qu'une autre.

M. PELLET.- Ce n'est pas du pinaillage, nous examinons sérieusement les hypothèses et nous aboutirons sans doute à une décision raisonnable et consensuelle. Il ne faut pas appeler cela du pinaillage, ou alors tout le débat est du pinaillage.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- Restons sereins. Jusque-là, cela se passait sereinement ; essayons de rester dans la sérénité.

M. WOLKENSTEIN.- Il y a quand même un sujet qui est le blocage. Le blocage nécessite une sortie haute. On ne peut pas sortir d'une manière basse. Il faut d'une part que les élections ne soient pas contestées pour leur participation, cela me paraît évident. Il faut

d'autre part que tous les corps électoraux soient d'accord avec le choix de la date pour la suite. Troisième élément, de toute façon, la vacance a déjà trop duré. De toute façon, on est dans le souci.

Je ne reviendrai pas sur le passé, puisque nous avons décidé de ne pas y revenir. Je ne souhaiterais pas - c'est ce qui m'inquiète le plus - que l'on arrive à nouveau à une situation de blocage, ce qui n'est pas exclu, même si personne n'en parle, si nous avons des élections dont le résultat n'aurait pas été issu d'un débat démocratique. Ce sera un sujet, parce que si l'on se retrouve encore avec trois blocs, à voter éternellement pour un Président, il y aura un sujet.

Pour être simple, si l'on part avec une contestation du corps étudiant, qui me semble tout à fait légitime dans son expression, et le corps des Directeurs de composantes, qui me semble tout à fait légitime... Ce sont les vieilles histoires, tout le monde a un peu raison. Quelle est la décision raisonnable ? Sincèrement, je ne le sais pas aujourd'hui.

S'il y a 11 % de participation étudiante en juin, c'est problématique.

M. TUZLU.- Non, il n'y aura pas 11 %. Il y a deux ans, c'était 11 % dans un contexte serein.

M. WOLKENSTEIN.- 2 ou 5 %, ce n'est pas raisonnable.

M. TUZLU.- La question se pose aussi pour les personnels.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- On ne peut pas à la fois tenir le discours de la vacance qui a trop duré et le discours inverse. Excusez-moi, mais j'entends les deux choses, quelles que soient les personnes qui s'expriment. J'entends à la fois celui de la vacance qui a trop duré et celui de renvoyer le lancement d'un processus à la fin de l'automne et au début de l'hiver. Il y a un moment où il faut que les Administrateurs prennent leurs responsabilités, me semble-t-il. D'ailleurs, je l'avais déjà dit il y a un mois et demi.

Nous allons quand même procéder à une consultation indicative, si vous en êtes d'accord. Il n'y a que vous qui pouvez accepter ou non cette consultation, en lien avec deux calendriers différents.

M. PELLET.- Dans la mesure où nous sommes un certain nombre à être prêt à accepter les deux solutions et à privilégier un choix consensuel, il me semble que si l'on privilégie un choix consensuel, il suffit qu'une partie du CA ne soit pas du tout d'accord avec telle ou telle option pour que ce soit l'autre.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.- Bien sûr, sauf que ce qui pouvait tout à l'heure être ressenti comme un consensus autour de...

Je le rappelle, l'idée d'élections générales en juin, c'est évidemment dans l'hypothèse où il y aurait une démission concomitante quasi-immédiate, sinon cela n'a pas de sens et ce n'est même plus la peine de retenir cette option.

M. PELLET.- Dans le cas où l'on retiendrait celle de juin, il est bien évident pour tout le monde que le 20 est beaucoup mieux que le 30.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.- Nous sommes bien d'accord. Après, je ne peux pas non plus m'engager pour les services. On a quand même des congés et il faut que tout soit sécurisé. Il ne faut pas ensuite qu'il y ait des erreurs matérielles ou des choses comme cela. Nous ferons au mieux, c'est sûr.

Concernant l'avant-projet de rétro-calendrier, au lieu d'un scrutin plutôt fin juin, le 26 ou le 27, si l'on arrivait à le ramener une petite semaine avant, cela nous mènerait autour du 21-22, mais d'une part il faut les lettres très vite, et d'autre part il faut être sûrs que c'est tenable, parce que c'est à la fois DAG, DRH et DEV qui seront très sollicités. Il faut avoir conscience de cela.

Sur l'hypothèse d'une démission immédiate, c'est-à-dire d'ici le milieu de la semaine prochaine, au plus tard... Je ne donne pas de date.

M. TEBOUL.- Le problème est de savoir pourquoi nous voulons dissoudre. C'est pour trouver une solution, c'est-à-dire essayer de trouver une solution aux difficultés institutionnelles que nous rencontrons. La question est de savoir quelle est la date la plus adaptée pour trouver une solution à la difficulté institutionnelle.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.- C'est tout l'enjeu des échanges que nous venons d'avoir.

M. TEBOUL.- Nous sommes tout à fait d'accord. À mon avis, la date qui correspond le mieux est celle qui permettra d'avoir la plus grande participation. Je reviens sur ce que disait Pierre WOLKENSTEIN. Je suis tout à fait d'accord sur ce point. Si nous n'avons pas une forte participation, nous risquons purement et simplement de ne pas obtenir les résultats escomptés par la dissolution du CA.

Le problème se posant dans ces termes, en ce qui me concerne, je suis favorable à ce que l'on choisisse la date la plus adaptée, c'est-à-dire celle qui permettra d'avoir la participation la plus large.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.- Si vous pouvez prédire à l'avance quelle sera la participation le 20 juin ou le 20 novembre, vraiment, vous me le dites.

M. TEBoul.- Nous savons quand même que pendant l'été, les risques de participation sont effectivement...

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.- Le mois de juin, pour moi, ce n'est pas l'été au sens universitaire du terme.

M. TEBoul.- Au sens universitaire du terme, je pense que dans le courant du mois de juin, il y aura une moindre mobilisation, pour des raisons tenant notamment au fait que de nombreux enseignants sont déjà moins mobilisés et moins présents, pour beaucoup d'entre eux. On risque donc d'avoir une moindre participation.

Mme DESPRES.- Vu le contexte, les gens ne seront-ils pas plus facilement mobilisables, justement ?

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.- Je rappelle quand même qu'il y a des procurations possibles.

Je procède quand même à la consultation, pour que j'entende quelque chose.

M. PELLET.- Étant entendu que l'on peut voter pour les deux ?

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.- Bien entendu. C'est bien pour cela qu'il y aura les deux propositions, l'une avec immédiateté, dans la limite de trois ou quatre jours, jusqu'à mardi ou mercredi, pour laisser la possibilité à ceux qui ne sont pas là aujourd'hui. Il n'y a peut-être pas toutes les procurations, je n'en sais rien. De toute façon, tant que nous n'aurons pas les lettres signées, excusez-moi mais nous ne pourrons rien faire. Même avec les procurations, cela ne servirait à rien. C'est pourquoi je parle d'une indication aujourd'hui.

Nous aurions donc un calendrier qui viserait à ce que les Administrateurs démissionnent dans la foulée de ce CA et que nous enclenchions le processus, avec des élections générales entre le 20 et le 25 juin.

M. MOSCOVICI.- En essayant de réduire le plus possible.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.- Nous sommes bien d'accord. Plus nous serons près du 20, mieux ce sera. Je préfère être raisonnable dans ma proposition. Si nous ne pouvons pas tenir les délais, je serais la première à m'en mordre les doigts. La sécurité juridique avant tout. C'est la première proposition.

Je donne déjà la deuxième, mais il va falloir m'aider pour la temporalité, entre le fait d'attendre que tous les étudiants soient inscrits et que tous les personnels soient arrivés, je ne sais pas à quel rétroplanning cela nous amène.

M. BASQUIN.- La démission prendrait effet vers la mi-octobre et le *process* électoral s'enclencherait dans les derniers jours d'octobre, à l'issue des inscriptions.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- Pourquoi une démission mi-octobre ?

M. BASQUIN.- Cela offre l'avantage de conserver les organes délibérants.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- Nous sommes bien d'accord, mais par rapport au lancement du processus de constitution des listes ?

(Discussion générale)

Nous sommes convenus tous ensemble tout à l'heure que les élections en octobre, c'était impossible parce que les listes ne seront pas constituées. Au mieux, nous pouvons lancer le processus de constitution des listes...

M. BASQUIN.- Vous pouvez démissionner avant, mais cela n'a guère d'intérêt.

M. PELLET.- Partez de la date d'élection possible, pas de la date de démission. Si l'on fait un rétroplanning, quelle est la date d'élection possible à l'automne ?

M. BASQUIN.- Cela fait des élections plutôt vers la troisième décade du mois de novembre.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- Mettons le 20 novembre, pour les élections générales. Si l'on remonte le calendrier, quand lançons-nous le processus de constitution des listes ?

M. BASQUIN.- Il faut que nous puissions le lancer mi-octobre, donc il faut simultanément raccourcir le calendrier des inscriptions.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- Le problème, c'est le lancement du processus de constitution des listes. C'est cette date qu'il nous faut.

M. BASQUIN.- Il faut que les inscriptions soient quasiment abouties.

M. GIRAL.- Je pense qu'il faudra renforcer la DEV et rajouter du personnel.

Quand vous voyez la situation de la DEV. On a fini les inscriptions au mois de janvier.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- On reste bien sur une démission au 15 octobre, qui déclencherait le lancement de constitution des listes. Le 15 octobre, tous

les étudiants ne sont pas encore inscrits.

Cela nous mène bien deux mois plus tard. Cela nous mène plutôt en décembre.

Comment lancez-vous la constitution des listes électorales alors que les étudiants ne sont pas inscrits ? C'est tout le nœud de la discussion depuis une heure.

Cela mène à des élections vers le 10 décembre.

M. GIRAL.- Avec les élections professionnelles en parallèle.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.- C'est cela, donc avec la constitution des Conseils jusqu'en janvier. Ce serait la Chandeleur.

M. PELLET.- Dans cette hypothèse, personne n'en voudra, on est bien d'accord. J'ai posé une question tout à l'heure, qui est restée en suspens. N'a-t-on pas la possibilité de dire que les listes électorales sont arrêtées à telle date, comme cela se fait d'ailleurs pour les élections citoyennes ? Alexandre nous a expliqué tout à l'heure que l'essentiel était d'avoir une base et que l'on pouvait ensuite ajouter les nouveaux venus, jusqu'à la veille des élections, mais là, on est maintenant dans l'hypothèse dans laquelle tout le monde doit être inscrit avant de lancer le processus. Ce n'est plus du tout la même chose. On n'est plus dans la même logique.

Je repose la question que j'ai posée il y a déjà un moment. Ne peut-on dire que les listes électorales seront arrêtées...

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.- Juridiquement, ce que vous proposez tient complètement la route. Politiquement, cela tient la route aussi ? Posez-vous cette question. Tous les nouveaux étudiants, les nouveaux personnels...

M. PELLET.- Si c'est en juin, ils sont exclus, de toute façon. Ceux dont on parle ne seront pas encore inscrits. Ils ne le seront pas encore en juin non plus. Une date est toujours arbitraire. Il y a effectivement ceux qui sont inscrits avant et ceux qui sont inscrits après. Cet arbitraire est-il problématique ? Je n'en sais rien, je pose la question.

Ce n'est même pas la peine de parler d'élections à la mi-décembre, nous sommes tous contre. La question était de savoir si c'était possible mi-octobre ? Si ce n'est pas possible, le débat est clos.

Mme CHEVALIER.- L'expérience antérieure d'inscription des étudiants indique que 90 % des étudiants sont inscrits à quelle date ? 80 ou 90 % ?

M. GIRAL.- En décembre.

Mme CHEVALIER.- Donc la question est réglée.

M. BASQUIN.- Décembre, cela me paraît quand même un peu tard.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.- De toute façon, nous sommes en train de faire la démonstration que le plus tôt sera le mieux.

M. GIRAL.- Si l'on inclut l'apprentissage et la formation continue...

Mme CHEVALIER.- Si au 30 septembre on ne peut espérer avoir que 40 % des étudiants inscrits, la question me semble à peu près réglée. Pour le coup, ce n'est pas la peine d'ergoter sur l'hypothèse n° 2.

Je n'ai pas connaissance de l'ensemble de l'établissement ni de la façon dont se monte l'étiage des inscriptions au fil du premier trimestre. Je n'en ai aucune idée.

M. BASQUIN.- On inscrit encore significativement en licence en septembre et beaucoup de choses se jouent en octobre pour les Masters.

Mme CHEVALIER.- C'est pourquoi je posais cette question de savoir si l'on était autour de 40 % ou de 90 % en octobre.

M. BASQUIN.- Je n'ai pas les chiffres en tête.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.- Je procède quand même à cette consultation indicative.

Nous allons commencer par juin, si vous en êtes d'accord, donc avec une démission dans les prochains jours et un scrutin autour du 20-25 juin.

Qui est favorable ? C'est indicatif, nous en sommes d'accord.

(12 voix pour).

M. MAITROT DE LA MOTTE.- Qui pense pouvoir parler pour les absents et dire : « J'ai la conviction qu'il démissionnerait » et si oui, pour combien de personnes ?

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.- Dans cette temporalité. Si vous n'êtes pas sûrs, ne le dites pas.

M. MOUCHET.- Je suis porteur de deux procurations, Luc HITTINGER et Caroline OLLIVIER-YANIV, qui démissionneront dans cette temporalité.

M. MOIGNARD.- Sonia GUELTON également.

M. PELLET.- C'est un compte inutile. De toute façon, cela relève au final d'une décision

personnelle, donc qui peut s'engager là-dessus ? En revanche, on peut raisonnablement considérer que les 16 qui ont donné leurs démissions au 9 février ne bloqueront pas le 13 avril.

La question se pose plutôt à ceux qui n'avaient pas démissionné en février, pour savoir si c'est raisonnable.

M. WOLKENSTEIN.- Je ne peux pas parler au nom de Laurence LE CLEACH, qui m'a donné sa procuration. Je n'en ai pas discuté avec elle, mais je me plierai à la majorité, c'est-à-dire qu'il faut tous que nous démissionnions.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- La question est autour de la temporalité.

M. WOLKENSTEIN.- J'ai donné mon opinion. Je ne suis pas en train d'ergoter.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- Je fais quand même l'autre sondage, qui nous mènerait à une démission autour du 15 octobre, pour lancer le processus de constitution des listes... Avant, ce n'est pas possible, nous ne pourrions pas constituer les listes. Il faut quand même être clair.

M. PELLET.- C'est une hypothèse absurde, personne ne va pas la défendre. Évidemment, si c'est la démission le 15 octobre, personne ne le défend.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- Ce serait avec un arrêté des listes électorales avant, donc un scrutin général quand ?

M. PELLET.- L'hypothèse qui avait été posée était de le faire en octobre, en arrêtant les listes électorales avant. Si ce n'est pas possible... Nous cherchons le consensus, nous y sommes. Voter sur une hypothèse absurde...

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- Si cela ne vous pose pas de problème politique...

M. GIRAL.- Tous les collègues se sont exprimés concernant la date, que ce soit les BIATSS, les enseignants-chercheurs ou les étudiants. Maintenant, il faut que nous avancions.

M. TUZLU.- Nous sommes confrontés à des éléments techniques. Nous savons que nous ne pouvons pas proclamer un arrêté pour pouvoir arrêter les listes d'émargement. À quoi bon ? D'autant plus que si nous arrivons avec une liste d'émargement avec 20 % d'étudiants, cela reviendra au même.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- Qui ne souhaiterait pas donner sa lettre de

démission la semaine prochaine ? (*Personne*).

La question de l'arrêté ne me gêne pas juridiquement, puisque c'est possible. J'ai simplement attiré votre attention sur la dimension politique d'arrêter des listes électorales qui ne tiennent pas compte de la réalité au jour J. C'est uniquement ce que j'avançais tout à l'heure.

M. PELLET.- Excusez-moi, mais je ne comprends pas. Alexandre nous a dit que nous pouvions ajouter des gens sur les listes jusqu'au jour des élections.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- Pas massivement, pas des milliers d'étudiants.

M. MAITROT DE LA MOTTE.- J'ai fait une réponse en deux temps, comme tout bon juriste. Un premier temps : la règle de droit permet l'inscription jusqu'à la date du scrutin, et j'ai ensuite indiqué qu'il y a un élément matériel. Je me souviens avoir mentionné de façon assez précise le cas de 15 000 étudiants qui iraient faire la queue pour pouvoir s'inscrire. Cela pose aussi la question de savoir si la participation sera importante si l'on dit aux étudiants : « Vous devez d'abord vous inscrire. Vous n'êtes pas inscrit et vous devez faire la queue dans une scolarité à la DAJ pour être inscrit sur les listes électorales ». Je ne suis pas sûr que la participation soit très importante.

M. PELLET.- Il faut réfléchir sur des hypothèses raisonnables. 15 000 étudiants qui feraient la queue, c'est une hypothèse absurde.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- On reste quand même sur l'hypothèse d'une démission dans la foulée des membres de ce Conseil d'Administration.

M. PELLET.- Si nous sommes dans cette hypothèse, je rejoindrai la proposition de Pierre, comme quoi nous sommes vraiment dans le consensus ! Nous pourrions formuler cela sous forme de vœu pour le Conseil d'Administration, pour la suite, pour que les décisions prises dans l'intervalle des élections par le Comité que vous avez appelé délibératif, mais peu importe comment il s'appellera...

Nous savons bien que la décision relève du Rectorat et ensuite de vous. Si nous sommes d'accord, le CA peut formuler le vœu que les membres élus de ce CA constituent le Conseil délibératif qui sera chargé de prendre position, notamment sur la question de la COMUE ou sur les autres questions. Ce serait favoriser une continuité politique raisonnable et dans les équilibres actuels.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- Je me souviens de mes propos introductifs de ce matin et d'avoir quand même proposé... Franchement, on ne sait pas ce que proposera

le Recteur, ni surtout ce qu'il décidera. On ne va donc quand même pas émettre des vœux par rapport à une inconnue majeure. Il me semble quand même avoir proposé ce matin, dans l'hypothèse où l'administration provisoire s'installerait durablement, de mettre en place un groupe de réflexion. Cette hypothèse ne tombe pas. Il y aura toujours ce groupe de réflexion. Après, l'organe délibérant, c'est autre chose. Encore une fois, ce n'est pas moi qui ai la main sur cet organe délibérant, ou tout autre Administrateur provisoire. Seul le Recteur peut prendre cette décision.

M. PELLET.- Vous pouvez transmettre une demande du CA au Recteur, un vœu.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- Puisque c'est en lien avec l'Administrateur provisoire, oui. L'Administrateur provisoire ne sera pas assez fou, pour dire : « Surtout, il ne faut pas tenir compte des forces en présence dans cette université » ! Je pense quand même que l'Administrateur provisoire sera raisonnable.

En revanche, le groupe de réflexion pourra tout à fait être installé.

Je ne serais pas pour ce vœu, qui vient en plus de cela au milieu de tout ce que nous sommes en train d'arrêter.

Mme DESPRES.- Techniquement, la lettre de démission doit être envoyée, déposée ?

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- Le même jour. Il vous appartient de définir une date.

Nous avons un modèle, qui reprend exactement celle que vous aviez écrite. En revanche, il n'y a pas de date.

Mardi. Il y a des contacts à prendre avec des extérieurs qui ne sont pas présents. C'est donc le 17 avril.

M. MAITROT DE LA MOTTE.- Je peux proposer que la DAJ envoie un modèle aux Administrateurs, avec la date de démission.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- Il me semble que la coordination doit venir de la base. C'est à vous de le faire. Je pense que la DAJ peut difficilement...

En revanche, la DAJ peut recevoir les réponses, ou le Cabinet puisque cela m'est adressé, ou encore les deux. Nous sommes en lien permanent.

Ce serait donc la date du 17 avril. Il faut mettre une heure limite : 17 heures.

Bien sûr, nous prenons l'engagement que si nous n'avons pas les 22 courriers le 17 avril à 17 heures, à la DAJ ou au Cabinet, les courriers qui auraient été signés deviendraient de

fait caducs. Je préfère le dire tout à fait officiellement.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Je n'ai pas pris la parole jusqu'à présent, je voudrais juste faire un élément de constat et formulé un vœu.

Aujourd'hui, tout le monde s'est accordé pour démissionner, mais personne n'a voulu se désister. Tout le monde pense avoir raison, un peu, disait Pierre, sans doute beaucoup. J'en appelle à toute la communauté, sans rejeter la responsabilité sur l'un ou sur l'autre, et j'espère sincèrement que ces élections permettront de sortir d'une impasse et de ne pas transposer le blocage de 32 personnes à 37, car à vouloir tous avoir raison, tout le monde perd, et l'on perd beaucoup en ce moment. Vraiment, j'en appelle à la responsabilité, mais aussi un peu à la raison. Il faut que nous en sortions, et vite. Merci.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.- Ce sera bien sûr consigné au procès-verbal.

Y a-t-il une autre prise de parole, avant que nous ne mettions fin à ce Conseil d'Administration ? *(Il n'y en a pas).*

Je vous remercie infiniment pour nos échanges.

La séance est levée à 12 heures.